



**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE
LICENCE III : VENTE DE BOISSONS DES 1^{er} ET 3^{ème} GROUPES**

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e)
Domicilié(e) à N° Tel.....

Agissant au nom de
ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à
ST.GALMIER (préciser le lieu)
Le de heures à heures
à l'occasion de

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

SAINT.GALMIER, Le
(Signature)

Boissons du 1^{er} groupe : boissons sans alcool : eaux minérales ou gazeifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat.

Boissons du 3^{ème} groupe : boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Maire de SAINT.GALMIER
Vu la demande ci-dessus ;
Vu l'article L.48 du Code des débits de boissons (Décret du 8 février 1955) ;
Vu la circulaire préfectorale du 11 Janvier 2016 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° DS-2020-508 du 25 Mai 2020

ARRETE

M..... est autorisé(e) à ouvrir un
débit de boissons temporaire à SAINT.GALMIER
Le de heures à heures
à l'occasion de
à charge pour lui (elle) de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires
relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

FAIT A SAINT.GALMIER, Le

Le Maire,

Philippe DENIS.-